



# ENSEMBLE

## POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA  
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE LA RÉUNION

Le Mois de l'ESS c'est fini ! Avec 25 événements qui ont eu lieu durant le Mois de Novembre, cette 3ème édition était placée **sous le signe de l'Excellence Solidaire**.

Nous tenons à remercier tous les acteurs et entreprises qui ont permis de faire vivre ce rendez-vous !

Retrouvez les articles relatifs aux événements du Mois de l'ESS dans les lettres ESS'ENTIEL en cliquant sur :



### Centre de ressources de la CRESS :

Retrouvez une sélection d'ouvrages sur la thématique de la Responsabilité Sociétale des Organisations sur le site de la CRESS :

[Cliquez ici.](#)



**POUR FAIRE VIVRE CETTE LETTRE, N'HÉSITEZ PAS À NOUS PROPOSER DES ARTICLES**



02.62.21.50.60

## RSO et ESS : deux faces d'une même réalité ?

Alors que le nouveau cadre législatif de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) tend à se concrétiser suite à la loi-cadre promulguée par Benoît Hamon en 2014, la notion de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) ouvre la voie à de nombreux questionnements dans l'ensemble des organisations, qu'elles soient du domaine public, du champ de l'économie classique ou de l'ESS. Définie par la norme ISO 26000 comme « responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités, se traduisant par un comportement transparent et éthique » (cf. encadré), la RSO semble recouvrir des notions communes à celles qui définissent de l'ESS, notamment quant à l'impact social, sociétal ou environnemental.

### RSO et ESS, un ADN commun

La RSO repose sur un socle de 7 questions qui ont pour vocation de couvrir l'intégralité des dimensions d'une organisation : relations humaines et professionnelles internes et externes, éthique, impact environnemental, lien au territoire. Ces concepts se retrouvent tous également au cœur de la définition de l'ESS, comme le précise l'article 1 de la loi-cadre (cf. le [livret de présentation de la loi](#) du CNCRESS) mais elles sont aussi, et ce depuis les origines, **au cœur des préoccupations des fondateurs des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire**.

Exemple de la MAIF (Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France) : fondée en 1935 par des instituteurs elle avait tout d'abord pour objectif de proposer aux instituteurs l'accès à une assurance pour leurs véhicules à un tarif correspondant à leurs moyens. Depuis, la MAIF a diversifié ses activités d'assurance mais aussi financières. Son assise territoriale et économique lui permet de proposer des solutions concrètes aux défis de la société d'aujourd'hui, en matière d'éducation et de sécurité routière, domaines d'action historiques. Mais la MAIF s'engage aussi sur la question du handicap ou plus récemment l'économie collaborative. Sa responsabilité sociétale se traduit aussi en interne par exemple par la réalisation de Bilans carbone® de ses activités ou encore la multiplication des accords d'entreprise en faveur de la diversité et de l'égalité des chances ou sa politique de formation : la part de sa masse salariale dédiée à la formation va au-delà de l'obligation légale (soit 5.25% au lieu de 2.2% imposé par la branche).

### Les entreprises de l'ESS : porte-drapeaux de la RSO ?

Les spécificités statutaires de l'ESS illustrent également les points communs avec la démarche de RSO. Par exemple, la gouvernance démocratique incluant les salariés pour les SCOP représente un atout important pour l'amélioration des relations et conditions de travail. De même, le cinquième principe des [engagements des coopératives](#) concernant l'éducation, la formation et l'information démontre le souhait de ses

entreprises de s'impliquer en matière d'accomplissement professionnel.

Il faut bien noter que si les convergences entre ESS et RSO apparaissent clairement, l'adéquation n'est pas encore complète et ce, pour plusieurs raisons. La mise en œuvre de l'ISO 26000 dans une entreprise se présente plutôt sous la forme d'une démarche progressive plutôt que d'une certification. Alors que l'appartenance à l'ESS est, quant à elle, un fait. Les entreprises du champ sont donc d'abord partie prenante de l'ESS et peuvent petit à petit **compléter les exigences de la RSO sur les sept critères**.

La Régie Territoriale Grand Sud, en tant qu'entreprise d'Insertion par l'Activité Economique, fait pleinement partie du champ de l'ESS. Mais elle souhaite aller plus loin en faisant le choix de développer le dialogue à des fins de transparence entre les dirigeants bénévoles, les salariés et les bénéficiaires, dans la détermination de ses objectifs stratégiques et opérationnels. Ainsi, elle s'appuie sur le cadre de référence de la RSO pour agir à la fois sur les axes « relations de travail » et « questions relatives aux consommateurs » du cadre.

La diversité des situations des entreprises en marche vers la RSO le démontre bien : l'ESS a une tendance naturelle à la responsabilité sociétale et est, dans certains domaines, pionnière. Cependant, l'appartenance au champ et la réponse aux exigences des normes ISO 26000, comme dans le cas d'autres cercles vertueux, se croisent mais ne se confondent pas. La RSO reste donc une dimension à investir pour les entreprises de l'ESS, afin d'améliorer encore leurs niveaux d'exigences et de performance tant sociale et politique qu'économique. A ce titre, les dirigeants peuvent se référer [au guide](#) de la norme.

### La RSO, de quoi s'agit-il ?

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est étendue depuis les années 50 où le constat a été fait que la performance économique ne permettait pas d'aboutir au bien-être de la majorité de la population. C'est en 2010 que l'Organisation Internationale de Normalisation (fédération d'organismes de normalisation regroupant 160 pays dont fait partie l'AFNOR) étend la notion (qui devient RSO) et crée un référentiel cadre permettant de la mesurer en 7 dimensions :





**LE COIN DU NET**  
En S@VOIR +

[recma.org](http://recma.org)

Revue internationale de l'Economie Sociale, retrouvez des articles de recherche du monde entier sur l'ESS.

[www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org)

Réseau associatif d'experts, l'association Recherches et Solidarités dispose d'un centre de ressources en ligne (enquêtes, analyses, travaux, etc.)

Ex. : [Rapport d'étude sur la place du numérique dans le projet associatif en 2016](#)

**CRESS DE LA RÉUNION**

61 BOULEVARD DE LA TRINITE  
97400 ST-DENIS

TÉL :  
0262 21 50 60

TELECOPIE  
0262 21 50 61

MESSAGERIE  
CONTACT@CRESS-REUNION.COM

Avec la participation de :



Cette lettre d'information est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du Programme National « Emploi et Inclusion ».

## APPEL A PROJETS (AAP) OUTRE-MER ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Lors de sa visite en octobre dernier à La Réunion, Ericka BAREIGTS, Ministre des Outre-mer a annoncé la reconduction pour 2017 de l'appel à projets "Economie Sociale et Solidaire".

Celui-ci a pour objet d'appuyer l'émergence des projets ESS dans 9 secteurs (l'auto-construction et l'habitat coopératif, la santé et les services sociaux, la mobilité durable, le numérique, l'économie circulaire, l'environnement et les économies d'énergie, les innovations touristiques, les circuits courts de l'agro-alimentaire) avec un nouvel axe : l'intégration des territoires d'Outre-mer dans leur environnement régional. AAP ouvert du 15 décembre 2016 au 15 février 2017.

Consulter le **cahier des charges** sur le site de la CRESS : [cliquez ici](#).

Une adresse d'aide en ligne : [appelprojetsESS@outre-mer.gouv.fr](mailto:appelprojetsESS@outre-mer.gouv.fr) // Consulter [le communiqué de presse](#)



## SCIC ECOLANGE : des valeurs pour performer

### Un cadre de soutien

La démarche de RSO offre un cadre de référence pour appuyer les structures qui souhaitent s'y impliquer. Celui-ci les amène à se réinterroger sur l'existant, les pratiques, le fonctionnement et les choix en les confrontant à un certain nombre de critères d'évaluation obligatoires. Réduction de produits jetables, engagement sur la traçabilité du tissu, etc. Des questions qui recoupent les 7 principes de la RSO permettant de mesurer **l'impact de l'activité sur le territoire pour pouvoir appuyer les décisions**.

Ecolange a fait appel à un consultant externe pour les accompagner dans l'interrogation de leurs pratiques. Parmi les premiers changements perceptibles, cette année, ont été mis en place des indicateurs de performance afin de donner de la visibilité sur le travail réalisé et sur sa valeur. Ce sont des outils nécessaires pour pouvoir **accompagner le développement des activités et l'augmentation de la capacité de production**. Une volonté de la structure. Aussi, des fiches techniques ont pu être réalisées. Elles permettent de détecter les actes d'amélioration possibles pour gagner en efficacité. Grâce aux premiers travaux, la SCIC serait en mesure aujourd'hui d'apposer le label « CE » sur ses produits.



Même si aujourd'hui la structure affiche des performances remarquables au regard des activités du réseau, elle envisage dès 2017 de diversifier ses produits et services, et de cibler de nouveaux publics. Ce travail de remise à plat des pratiques est pour elle un tremplin pour prendre un nouvel élan. Elle prévoit déjà de créer en début d'année un nouvel emploi.

Contact :  
Anne HEBERT, co-gérante  
[ecolange974@gmail.com](mailto:ecolange974@gmail.com)  
0692 65 38 08  
Facebook : [Ecolange 974](#)

Depuis 2012, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ecolange souhaite participer à la logique de réduction des déchets en proposant une alternative au tout jetable via, entre autres, la fabrication, la vente et la location de couches lavables localement. Membre de la grande famille des coopératives de production et donc de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), un certain nombre de principes et de valeurs sont inscrits dans son ADN. Elle a engagé depuis peu une démarche de qualité et de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO). Comment celle-ci s'inscrit-elle en complémentarité avec son statut ?

### Une démarche centrée autour de valeurs

Lutter contre l'impact environnemental des couches jetables à La Réunion. Un pari que s'est lancé la SCIC. Avec la mise en place d'une démarche de certification ISO 9001 (système de management de la qualité) et de RSO en 2016, c'est une véritable volonté d'agir « éthique » qui est mise en avant. « **Nous souhaitons créer de bonnes relations et des partenariats sur la durée avec les personnes avec qui nous travaillons** » précise Anne Hébert, co-gérante de l'entreprise. Néanmoins, même si cette démarche s'inscrit dans son objet social, l'entreprise souhaite aller plus loin en affichant son souhait de travailler dans des conditions fidèles à ses principes : « nous ne sommes pas sur des valeurs économiques quantitatives mais qualitatives », ajoute-t-elle.

De plus, en tant que SCIC, Ecolange ne fait pas exception... Elle voit nécessairement représentés dans ses associés, en plus d'une 3<sup>ème</sup> partie, des salariés et des bénéficiaires de son action. De fait, ceux-ci sont directement impliqués dans les décisions de l'entreprise. Afin de procéder à une réelle remise à plat des pratiques, les activités ont été mises sommeil durant une semaine pour ainsi permettre aux salariés d'être présents autour de la table. Ce choix a été fait pour que toutes les parties puissent s'approprier les enjeux mais aussi pour que les changements et/ou améliorations soient compréhensibles par tous. Par exemple, lors de la recodification des produits et des process, il était nécessaire que les nouveaux codes définis soient accessibles à tous. Favoriser l'échange et la communication, axe essentiel pour trouver un équilibre aussi entre clients et partenaires.

Si les intérêts ne sont pas forcément perceptibles dans l'immédiat, les dirigeants ont adopté cette stratégie managériale car **ils sont convaincus des apports futurs de la démarche – contrôlée – qui sera alors une reconnaissance** des actions menées.